

GUIDE DE LA LOTERIE POUR LA CCMTDN



Tombolas :

Aspects juridiques à respecter au moment d'organiser une tombola avec billets offrant des prix de 4 000 \$ ou moins.

Licence de loterie avec billets : tombolas avec billets à tirage unique ou à tirages multiples dont les prix ne dépassent pas 4 000 \$



Les organismes à but non lucratif doivent obtenir une licence de loterie pour organiser une tombola avec billets à tirage unique ou à tirages multiples, mais si la valeur totale des prix est inférieure à 4 000 \$, il n'est pas nécessaire de soumettre un rapport de loterie avec billets par la suite.

Vous devez soumettre votre demande au moins 10 jours ouvrables avant le premier jour de vente des billets. Si vous demandez une **licence pour un tirage unique**, il suffit de remplir un formulaire de demande en ligne et vous recevrez votre licence immédiatement. Si vous demandez une **licence pour des tirages multiples**, vous devez remplir le formulaire de demande en format PDF que vous trouverez en ligne et l'envoyer par la poste ou par courriel. Dans ce cas, il faut compter jusqu'à deux semaines pour obtenir la licence. Veillez donc à faire votre demande suffisamment à l'avance.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tirage unique

1. Remplissez le formulaire de demande en ligne : <https://beta.novascotia.ca/fr/licence-de-loterie-avec-billets-tombolas-avec-billets-tirage-unique-avec-prix-de-4-000-ou-moins>
2. Vous recevrez votre licence immédiatement et pourrez procéder à votre tombola avec billets!

Tirages multiples

1. Remplissez le formulaire de demande en format PDF (qui se trouve en ligne).
2. Annexe les pièces justificatives (lettre de sollicitation de la CCMTDN, lettre de soutien de Centraide).
3. Envoyez votre demande dûment remplie et les pièces justificatives par la poste, par courriel ou par télécopieur à la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac de la Nouvelle-Écosse (l'adresse postale est indiquée sur la demande).

Jeux de hasard

Aspects juridiques à respecter au moment d'organiser des jeux de hasard.

Licence de loterie pour organiser des jeux de hasard : Organismes de bienfaisance



Les organismes à but non lucratif doivent obtenir une licence de loterie pour organiser des jeux de hasard. Un jeu de hasard est défini comme un jeu où les joueurs gagnent de l'argent en fonction d'un résultat aléatoire. Il peut y avoir des frais associés à l'obtention de cette licence.

Vous devez soumettre votre demande au moins 10 jours ouvrables avant le premier jour de vente des billets. Vous devez présenter une demande pour chaque activité (il faut une licence distincte pour chaque activité).

Comment présenter une demande

1. Remplissez le formulaire de demande en format PDF (en ligne).
2. Annexe les pièces justificatives (lettre de sollicitation de la CCMTDN, lettre de soutien de Centraide).
3. Veuillez inclure votre paiement avec la demande.
4. Envoyez votre demande dûment remplie et les pièces justificatives par la poste, par courriel ou par télécopieur à la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac de la Nouvelle-Écosse (l'adresse postale est indiquée sur la demande).

Exemples de jeux de hasard :

- Jeux d'argent comme la roue des couleurs et la roue de course de chevaux
- Jeux de marchandises comme le jeu de fléchettes et le jeu du lancer d'anneaux
- Activités de type casino ou Monte-Carlo
- Parties de bingo



Coûts :

- Par jeu d'argent et par jour : 12,05 \$
- Activité de type casino or Monte-Carlo avec argent factice seulement : 30,15 \$
- Jeux de marchandises : Gratuits
- Parties de bingo : Gratuites

Les personnes qui demandent pour la première fois un permis ou une licence pourraient également devoir fournir une copie des documents suivants :

- Certificat d'immatriculation
- Acte constitutif
- Règlements administratifs
- La liste des membres de la direction et de leur poste

FAQ

Où se trouvent les formulaires de demande?

Toutes les demandes en ligne et en format PDF se trouvent à l'adresse suivante :

<https://beta.novascotia.ca/fr/programs-and-services/controle-des-jeux-et-inscriptions>



Quel âge doit avoir la personne qui fait la demande?

La personne qui présente une demande doit avoir au moins 19 ans.



Combien de temps faut-il pour traiter une demande de permis ou de licence de loterie?

Si la demande est faite en ligne, la licence sera immédiatement accordée (trilage unique). Si elle est envoyée par la poste, par courriel ou par télécopieur, il faut parfois jusqu'à deux semaines pour obtenir la licence (tirages multiples ou jeux de hasard).



Y a-t-il des frais de dossier à payer pour obtenir une licence?

Il n'y a pas de frais de dossier, toutefois, des frais doivent être acquittés pour certains jeux de hasard (voir page 2) et dans les 30 jours suivant la date du tirage pour les tombolas offrant des prix d'une valeur totale supérieure à 4 000 \$.



Pour en savoir plus, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

NDWCCHalifax@forces.gc.ca

ou consulter le site Web « Contrôle des jeux et inscriptions » du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'adresse :

<https://beta.novascotia.ca/fr/programs-and-services/controle-des-jeux-et-inscriptions>